

Direction de l'évaluation des risques

Comité d'experts spécialisé
**« Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation
2 »**

**Procès-verbal de la réunion
du 21-22 octobre 2021**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présent(e)s le 21 octobre 2021 – après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Damien BOURGEOIS (président de séance)

Monsieur Alain AYMARD, Monsieur Luc BELZUNCES, Monsieur Nicolas BERTRAND, Madame Isabelle BILLAULT, Madame Isabelle DEPORTES, Monsieur Guillaume KARR, Madame Alexandra LEITERER, Monsieur Jean-Pierre LEPOITTEVIN, Madame Mélanie NICOLAS, Madame Catherine PECQUET, Madame Sophie ROBERT, Monsieur Patrick ROUSSEAUX, Monsieur Jean-Marc SAPORI, Monsieur Christophe YRIEIX.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés le 21 octobre 2021 – après-midi :

Madame Adèle PAUL, Madame Greta GOURIER, Jérôme HUSSON.

Étaient présent(e)s le 22 octobre 2021 – matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Damien BOURGEOIS (président de séance)

Monsieur Alain AYMARD, Monsieur Luc BELZUNCES, Monsieur Nicolas BERTRAND, Madame Isabelle BILLAULT, Madame Isabelle DEPORTES, Monsieur Guillaume KARR, Madame Alexandra LEITERER, Monsieur Jean-Pierre LEPOITTEVIN, Madame Mélanie NICOLAS, Madame Catherine PECQUET, Madame Sophie ROBERT, Monsieur Patrick ROUSSEAUX, Monsieur Jean-Marc SAPORI, Monsieur Christophe YRIEIX.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés le 22 octobre 2021 – matin :

Madame Adèle PAUL, Madame Greta GOURIER, Jérôme HUSSON.

Présidence

Monsieur Damien BOURGEOIS assure la présidence de la séance.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- Point 1 : « Demande d'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de substances chimiques dans les masques chirurgicaux mis à la disposition du grand public – saisine 2021-SA-0087 ».
- Point 2 : « Demande d'avis relatif aux risques liés à l'usage de masques contenant du graphène – saisine 2021-SA-0089 ».

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Point 1 : « Demande d'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de substances chimiques dans les masques chirurgicaux mis à la disposition du grand public – saisine 2021-SA-0087 ».

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 18 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 14 mai 2021 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) afin d'évaluer les risques sanitaires liés à la présence de substances chimiques dans des masques chirurgicaux mis à la disposition du grand public.

L'expertise relève du domaine de compétences du comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CES CONSO). Compte tenu du délai imparti (2 mois), l'expertise collective a été confiée à un groupe d'expertise collective d'urgence (GECU) « Masques » réuni entre le 4 juin et le 1^{er} juillet 2021 pour la première partie de l'expertise puis entre le 3 septembre et le 18 octobre 2021 pour la 2^{ème} partie des travaux. Les travaux ont été présentés, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, au CES CONSO réuni les 8-9 juillet 2021 et 21-22 octobre 2021, qui a validé les travaux.

Sur la base de résultats d'enquêtes, l'Anses a réalisé une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) liés aux substances détectées ou quantifiées dans les masques chirurgicaux, à savoir des dioxines, furanes, PCB-DL, COV (composés organiques volatils) et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Au regard des hypothèses de travail retenues et du corpus de connaissances scientifiques disponible, les travaux effectués n'ont pas permis d'identifier des situations d'exposition préoccupantes relatives au port du masque.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

Le GECU a toutefois identifié un certain nombre d'incertitudes. Il a également émis des recommandations à l'encontre des utilisateurs, des professionnels de santé et des fabricants et metteurs sur le marché.

Les discussions en CES CONSO ont porté sur les étapes de l'EQRS (conclusion, recommandations et incertitudes).

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Le vendredi 22 octobre 2021, les quinze experts présents adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la sécurité des masques chirurgicaux mis à la disposition du grand public.

3.2. Point 2 : « Demande d'avis relatif aux risques liés à l'usage de masques contenant du graphène – saisine 2021-SA-0089 ».

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 18 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 18 mai 2021 par la Direction générale de la santé (DGS) afin d'évaluer les risques sanitaires liés au port de masques contenant du graphène.

L'expertise relève du domaine de compétences du CES CONSO. Compte tenu du délai imparti, l'expertise collective a été confiée à un GECU « Masques » réuni entre le 26 août et le 15 octobre 2021. Les travaux ont été présentés au CES CONSO, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques réuni les 21 et 22 octobre 2021 qui a validé les travaux.

Au regard du corpus de connaissances scientifiques disponible, même si les données d'exposition ne mettent pas en évidence de situations préoccupantes, il n'a pas été possible de mener une EQRS. Le GECU a noté le manque de connaissances sur le graphène et a émis des recommandations de recherche, sur l'évolutions des normes et à destination des fabricants et metteurs sur le marché.

Les discussions en CES CONSO ont porté sur la terminologie du mot graphène, la composition des masques, l'utilisation et l'incorporation du graphène dans les masques.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les quinze experts présents adoptent à l'unanimité le jeudi 21 octobre 2021 les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation des risques sanitaires liés à l'usage de masques contenant du graphène.

4. ADOPTION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 21 ET 22 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion des 21 et 22 octobre 2021 a été validé par le CES CONSO le 02 décembre 2021.

Le Président du CES
Damien Bourgeois